

SITUATION TRIMESTRIELLE DE L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
ARRETEE AU 31 MARS 2004

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article 21 de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de « l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » arrêtés au 31 MARS 2004, qui font apparaître un actif net de 1.190.994 D pour un capital social de 1.729.800 D et une valeur liquidative égale à 68^D,851 par action. Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de « l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » arrêtée au 31 MARS 2004 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rached FOURATI

BILAN
Arrêté le 31/03/2004

ACTIF	Note	31/03/2004	31/03/2003	31/12/2003
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>974 359,891</u>	<u>376 587,962</u>	<u>822 413,373</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		335 788,528	166 973,800	170 884,879
Emprunts obligataires		579 911,073	182 664,000	596 541,569
Autres valeurs		58 660,290	26 950,162	54 986,925
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	<u>243 437,784</u>	<u>167 615,764</u>	<u>252 700,209</u>
Placements monétaires		194 173,166	0,000	184 170,206
Disponibilités		49 264,618	167 615,764	68 530,003
Créances d'exploitations	AC 3	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
Autres actifs	AC 4	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>3 112,397</u>
Autres actifs		0,000	0,000	3 112,397
TOTAL ACTIF		<u>1 217 797,675</u>	<u>544 203,726</u>	<u>1 078 225,979</u>
PASSIF		31/03/2004	31/03/2003	31/12/2003
Opérateurs créditeurs	PA 1	3 702,647	3 007,836	3 839,245
Créditeurs divers	PA 2	23 100,935	28 221,714	21 093,301
TOTAL PASSIF		<u>26 803,582</u>	<u>31 229,550</u>	<u>24 932,546</u>
Capital	CP 1	<u>1 151 091,434</u>	<u>496 830,758</u>	<u>1 017 146,664</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>1 729 800,000</u>	<u>749 700,000</u>	<u>1 561 500,000</u>
Capital en début de période		1 561 500,000	890 500,000	890 500,000
Emission en nominal		1 207 100,000	759 800,000	1 772 900,000
Rachat en nominal		-1 038 800,000	-900 600,000	-1 101 900,000
Sommes non distribuables		<u>-578 708,566</u>	<u>-252 869,242</u>	<u>-544 353,336</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-544 353,336	-218 993,720	-218 993,720
Sommes non distribuables exercice en cours		-34 355,230	-33 875,522	-325 359,616
Sommes distribuables		<u>39 902,659</u>	<u>16 143,418</u>	<u>36 146,769</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		40 042,703	19 958,789	3,696
Sommes distribuables de l'exercice en cours		-140,044	-3 815,371	36 143,073
ACTIF NET		<u>1 190 994,093</u>	<u>512 974,176</u>	<u>1 053 293,433</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 217 797,675</u>	<u>544 203,726</u>	<u>1 078 225,979</u>

Etat de résultat
Arrêté le 31/03/2004

	Note	du 01/01/2004 au 31/03/2004	du 01/01/2003 au 31/03/2003	du 01/01/2003 au 31/12/2003
a- Dividendes	PR 1	0,000	0,000	47 001,135
b- Revenus des obligations et valeurs ass.	PR 1	7 669,504	2 397,600	20 482,430
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	1 901,781	0,000	1 915,412
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>9 571,285</u>	<u>2 397,600</u>	<u>69 398,977</u>
- Charges de gestion des placements	CH 1	-3 702,647	-3 007,836	-14 955,831
- Revenus Nets des placements		<u>5 868,638</u>	<u>-610,236</u>	<u>54 443,146</u>
- Autres produits	PR 3	0,000	0,000	0,000

- Autres charges	CH 2	-6 006,726	-3 466,724	-14 889,734
RESULTAT D'EXPLOITATION		-138,088	-4 076,960	39 553,412
Régularisation du résultat d'exploitation		-1,956	261,589	-3 410,339
SOMMES DIST. DE LA PERIODE		-140,044	-3 815,371	36 143,073
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1,956	-261,589	3 410,339
Variation des + ou- V pot. sur titres		31 736,663	132 379,479	183 619,530
+ou - V réalisées sur cession des titres		-8 988,044	-195 576,167	-269 203,348
Frais de négociation		-610,197	-535,719	-945,984
Résultat non distribuable		22 138,422	-63 732,407	-86 529,802
RESULTAT NET DE LA PERIODE		22 000,334	-67 809,367	-46 976,390

Etat de variation de l'actif net
Arrêté le 31/03/2004

	du 01/01/2004 au 31/03/2004	du 01/01/2003 au 31/03/2003	du 01/01/2003 au 31/12/2003
<u>AN 1 -VARIATION DE L'ACTIF NET</u>			
<u>RESULTANT DES OPERATION</u>			
<u>D'EXPLOITATION</u>	<u>22 000,334</u>	<u>-67 809,367</u>	<u>-46 976,390</u>
a- Résultat d'exploitation	-138,088	-4 076,960	39 553,412
b- Var. des +ou- valeurs potentielles sur titres	31 736,663	132 379,479	183 619,530
c- + ou - V réalisées sur cession de titres	-8 988,044	-195 576,167	-269 203,348
d- Frais de négociation de titres	-610,197	-535,719	-945,984
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-39 176,654</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>115 700,326</u>	<u>-114 429,954</u>	<u>444 232,980</u>
a- Souscriptions			
Capital	1 207 100,000	759 800,000	1 772 900,000
Régul. des sommes non dist.	-408 106,850	-207 506,201	-546 420,758
Régul. des sommes dist.	27 887,518	17 862,568	36 500,811
b- Rachat			
Capital	-1 038 800,000	-900 600,000	-1 101 900,000
Régul. des sommes non dist.	351 613,198	237 363,086	307 590,944
Régul. des sommes dist.	-23 993,540	-21 349,407	-24 438,017
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>137 700,660</u>	<u>-182 239,321</u>	<u>358 079,936</u>
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- en début de période	1 053 293,433	695 213,497	695 213,497
b- en fin de période	1 190 994,093	512 974,176	1 053 293,433
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTION</u>			
a- en début de période	15 615	8 905	8 905
b- en fin de période	17 298	7 497	15 615
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	<u>68,851</u>	<u>68,423</u>	<u>67,453</u>
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</u>	<u>8,31%</u>	<u>-50,11%</u>	<u>-10,19%</u>

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 31 MARS 2004

I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2004 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; si non à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 mars ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

**AC 1 : Note sur le portefeuille titres
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**

Arrêté le 31/03/2004

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2004	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		413 333,240	335 788,528	28,19%
ATL	1 700	52 554,024	27 370,000	2,30%
BH	1 400	12 691,000	13 020,000	1,09%
BIAT	4 473	88 791,894	85 148,028	7,15%
BS	1 400	13 948,000	14 029,400	1,18%
BT	570	29 762,800	29 945,520	2,51%
C I L	3 000	82 221,382	42 318,000	3,55%
ELECTROSTAR	500	2 566,990	2 155,000	0,18%
MAG GEN	1 759	27 880,150	12 787,930	1,07%
SFBT	750	35 966,000	36 686,250	3,08%
SOTETEL	600	26 329,000	26 408,400	2,22%
TLS	2 296	40 622,000	45 920,000	3,86%
<u>Titres OPCVM</u>		58 619,877	58 660,290	4,93%
ALYSSA	554	58 619,877	58 660,290	4,93%
<u>Obligations BTA</u>		453 063,150	458 122,876	38,47%
BTA012005	450	453 063,150	458 122,876	38,47%
<u>Obligations Privées</u>		120 000,000	121 788,197	10,23%
UTL2000	3 000	120 000,000	121 788,197	10,23%
TOTAL		1 045 016,267	974 359,891	81,81%

AC 2 : Note sur les placements monétaires**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**

Arrêté le 31/03/2004

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2004	% l'Actif Net
BTCT 021104 52S	200	194 152,138	194 173,166	16,30%
Total		194 152,138	194 173,166	16,30%

PR 1 : Note sur les revenus du portefeuille titres**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**

Arrêté le 31/03/2004

Désignation	Période du 01/01/2004 au 31/03/2004	Période du 01/01/2003 au 31/03/2003
Revenus des Actions et valeurs assimilées	0,000	0,000
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000
Revenu des obligations et valeurs assimilées	7 669,504	2 397,600
Revenu des obligations Etat	6 058,356	0,000
Revenu des obligations privées	1 611,148	2 397,600
TOTAL	7 669,504	2 397,600

PR 2 : Note sur les revenus des placements monétaires**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**

Arrêté le 31/03/2004

Désignation	Période du 01/01/2004 au 31/03/2004	Période du 01/01/2003 au 31/03/2003
Intérêts des bons de trésor	1 901,781	0,000
Total placements monétaires	1 901,781	0,000

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**

Arrêté le 31/03/2004

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2003	1 017 146,664	1 017 146,664
Souscriptions de la période	1 207 100,000	1 207 100,000
Rachats de la période	-1 038 800,000	-1 038 800,000
Autres mouvements	-34 355,230	5 547,429
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	22 138,422	22 138,422
- Régularisation sommes non distribuables	-56 493,652	-56 493,652
- Sommes distribuables de la période		39 902,659
Montant fin de période au 31/03/2004	1 151 091,434	1 190 994,093

CP 2 : Note sur le capital**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**

Arrêté le 31/03/2004

Capital au 31/12/2003	
* Montant	1 561 500,000
* Nombre de titres en circulation	15 615
* Nombre d'actionnaires	54
Souscriptions Réalisées	
* Volume	1 207 100,000
* Nombre de titres émis	12 071
Rachats Effectués	
* Volume	1 038 800,000
* Nombre de titres rachetés	10 388
Capital au 31/03/2004	
* Volume	1 729 800,000
* Nombre de titres en circulation	17 298
* Nombre d'actionnaires	57

Notes sur le passif et autres actifs
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/03/2004

-	Libelle	31/03/2004
AC 3	<u>Créances d'exploitation</u>	0,000
-	Dividende à recevoir	0,000
AC 4	<u>Autres Actifs</u>	0,000
-	RàS sur BTA	0,000
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	3 702,647
-	Frais du Gestionnaire	1 183,876
-	Frais du Dépositaire	1 696,498
-	Frais du Distributeur	822,273
PA 2	<u>Créditeurs divers</u>	23 100,935
-	Etat retenue à la source	0,000
-	Redevance CMF	215,186
-	Charges à payer ex. ant.	17 180,953
-	Charges et produit en attente de régul.	0,000
-	Provision pour charge à payer ex. en cours (PA 2-1)	5 704,796
PA 2-1	<u>Provision pour charges à payer ex. en cours</u>	5 704,796
-	Provision linéaire des Charges à payer ex. en cours	5 718,579
-	Charges payées sur exercice en cours	-13,783
-	<u>Charges à payer sur l'exercice 2004</u>	23 000,000
-	Jetons de présence 2004	12 750,000
-	Honoraire commissaires aux comptes	6 600,000
-	Frais Assemblée	2 000,000
-	Frais de publication au bulletin CMF	500,000
-	Taxe revenant aux collectivités locales	200,000
-	Réajustement sur Provision Ant.	950,000

Notes sur les charges et produits de gestion
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/03/2004

-	Libelle	31/03/2004
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3 702,647
-	Rémunération du Gestionnaire	1 183,876
-	Rémunération du Dépositaire	1 696,498
-	Rémunération du Distributeur	822,273
CH 2	<u>Autres charges</u>	6 006,726
-	Redevance CMF	263,087
-	Services bancaires et assimilés	20,060
-	Impôts, taxes et versements assimilés	5,000
-	Dotations aux provisions	5 718,579